

Formation Devenir acteur PRAP-IBC

Prévention des risques liés à l'activité physique

Industrie, BTP, commerce et activités de bureau

(Version 2023)



Format : Intra entreprise en présentiel

Type d'action : Acquisition de connaissances

Thème : Prévention des Risques liés à l'activité physique

Niveau formation : Tous niveaux

Notre contact : Pascal Riche Tél 02 99 66 46 18 corpsaccorde.formation@gmail.com

Durée : 14 heures (2 jours non consécutifs)

Session MAC (1 jour, 7 heures) à prévoir dans les 24 mois suivant la formation initiale

Public visé : Personnel d'entreprise ou d'établissement public (industrie, BTP, commerce, bureau)

Prérequis : Exercer une activité professionnelle imposant des déplacements, des manipulations d'objets répétitives ou occasionnelles, des manutentions manuelles, ou des activités de type administratif impliquant un travail statique, engendrant des postures contraignantes (travail devant écran). Evaluation des connaissances en début de formation.

Effectif : 8 apprenants au maximum

Objectifs : Afin de réduire les problèmes de santé et participer à l'amélioration des conditions de travail, cette formation permet aux apprenants de :

- Evaluer les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés à la manipulation, au transport manuel, aux gestes répétitifs et aux postures au travail
- Identifier et caractériser les risques physiques, en utilisant les connaissances anatomiques et physiologiques du corps humain
- Proposer des améliorations afin de réduire les risques identifiés
- Appliquer en dernier recours les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents en fonction de la situation de travail

Obligations réglementaires : Code du travail, articles R. 4541-6 et R. 4541-8

L'employeur fait bénéficier aux salariés dont l'activité comporte des manutentions manuelles, d'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté prévu à l'article R. 4541-6 du code du travail, et d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, les salariés sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

Modalités d'animation et encadrement :

Formation assurée par un formateur certifié PRAP - IBC. Nos formateurs ont le matériel pédagogique afin d'animer la formation en respectant les consignes d'hygiène et sécurité mis en place par l'entreprise le ou les jours de formation. L'entreprise s'engage à informer (au moins 72 h avant le début de la session) C.A.F du matériel mis à disposition (salle, tables, chaises, paper-board, écran ou mur blanc de projection) et de la configuration de la salle de formation compatible avec des démonstrations pratiques et répondant aux normes d'hygiène et de sécurité d'accueil d'un public (DU conforme et actualisé).

Contenu de la formation : démarche acteur PRAP-IBC

- La prévention des risques professionnels : enjeux, démarche, acteurs, fondements réglementaires
- Notions sur l'anatomie du corps humain
- Les processus des accidents et de maladie sur l'ensemble du corps
- Les facteurs de risques
- L'analyse d'une situation de travail centrée sur l'activité physique
- Les moyens de prévention
- L'application pratique des principes de bases : exercices de manutention
- Les aides à la manutention

Méthodes pédagogiques :

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mises en situation

Obligation d'une tenue vestimentaire adaptée aux exercices et tenue de travail avec EPI s'il y a visite aux postes de travail. Les stagiaires auront un travail intersession à réaliser.

Le formateur est présent pendant tout le déroulé de la formation

Modalités d'évaluation des acquis par la formation :

Un suivi en formation continu est réalisé à l'aide d'une fiche de suivi d'évaluation formative. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation de l'acteur PRAP IBC (grille d'évaluation nationale INRS). L'obtention du certificat sera délivré au candidat ayant participé activement à l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur (aptitude à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de l'acteur PRAP IBC)

Suivi de la formation :

Maintien et actualisation des compétences (MAC) d'une journée dans les 24 mois suivant la certification initiale, avec retour sur expérience

Accessibilité :

En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître les moyens mis en place pour l'adaptabilité et l'accessibilité à la formation.

Notre référent Handicap à contacter en cas de besoin : Pascal Riche Tél 06 67 41 82 16

Nos partenaires handicap sont référencés sur le site internet www.corpsaccorde.fr

Matériels pédagogiques :

Maquette ludique de la Colonne vertébrale, maquette du trépied vertébral

Vidéo projecteur, vidéos, power point adaptés et actualisés. Manuel mémento PRAP

Une caisse avec poignée, une caisse sans poignées et tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées

Formateur :

Anthony Waget – Formateur Acteur PRAP IBC - Animateur Santé-Sécurité

Formation Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP-IBC

Version 2023



Format : Intra entreprise en présentiel

Type d'action : Actualisation et maintien des connaissances

Thème : Prévention des Risques liés à l'activité physique (MAC)

Notre contact : Pascal Riche Tél 02 99 66 46 18 corpsaccorde.formation@gmail.com

Durée : 7 heures à prévoir dans les 24 mois suivant la formation initiale

Public visé : Toute personne titulaire du certificat « acteur PRAP IBC » exerçant une activité en industrie, BTP, commerce, activité de bureau et acteur prévention secours dans le secteur du transport routier de marchandises et le transport routier de voyageurs

Prérequis : Etre titulaire d'un certificat acteur PRAP IBC

Effectif : 8 apprenants au maximum

Objectifs : Maintenir ses compétences afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP IBC. Il propose de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles sur lesquelles il a possibilité d'agir. Permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Cette formation implique la poursuite de l'engagement de l'encadrement de la structure employeur.

Démarche pédagogique : Journée complémentaire essentiellement pratique et conforme au programme de l'INRS (référentiel national)

- Analyse des pratiques, retour d'expérience
- Actualisation et maintien des compétences
- Epreuve de certification

Contenu de la formation : Quel impact de la mise en place de la démarche PRAP dans l'entreprise

- Les principes de la prévention des risques professionnels
- Les éléments déterminants de l'activité physique
- Présentation des analyses réalisées sur les postes de travail
- Présentation du plan d'action suite aux propositions d'amélioration
- Les principes de base d'économie d'effort
- Révision des techniques de manutention
- Mise en pratique des techniques de manutention

Validation : Le certificat « acteur PRAP IBC » sera renouvelé au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques suivant le référentiel de compétence pour une durée de 24 mois par le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS et valable au niveau national. Le MAC acteur PRAP IBC d'un jour permet de renouveler la certification.

Formateur :

Anthony Waget – Formateur Prap IBC - Animateur Santé-Sécurité